

Le Jarret, source de préoccupation des riverains

Robert Guerra, président de l'Association de défense des riverains intercommunaux du Jarret (Adrij) Autres) et Marc Fromont, vice-président ont invité les membres de l'association, habitant les trois communes concernées, Allauch, Plan-de-Cuques, Marseille pour une réunion de début d'année à laquelle ont participé Bruno Genzana, conseiller départemental, les élus Sandrine d'Angio, représentant Stéphane Ravier maire des 13^e-14^e et Daniel de Beire représentant Jean-Pierre Bertrand, maire de Plan-de-Cuques ainsi que Michel Ragel, président du CIQ de la Croix-Rouge, et Claude Daurmergue ancien élu des 13^e-14^e. L'Adrij avait été créée en 2004 à la suite des inondations du Jarret qui avait gravement touché Plan-de-Cuques et Marseille.

Bruno Genzana rendant hommage aux actions de son prédécesseur Richard Bouzan a rencontré pour la première fois les adhérents de l'Adrij, toujours très active. Il a écouté et entendu les problèmes dont la menace d'un pont fragile aux Stanquins.

"Protéger la population"

Le conseiller a souligné l'importance capitale et préventive des travaux d'assainissement: "En réalisant les travaux nécessaires, on prévient les inondations meurtrières. Il convient de protéger la population et les structures: habitations, voies, etc. Certes, ce sont des travaux qui passent souvent inaperçus et sont très vite oubliés car ils ne sont pas spectaculaires: il s'agit de canalisations souterraines, de consolidations de berges, de murs, de bassins de rétention. Les chantiers sont très importants, nécessitent de gros engins. Tous ces travaux représentent de lourds investissements de la part des



L'Adrij a réuni ses membres autour des élus et représentants des habitants des communes de Marseille, Plan-de-Cuques et Allauch.

/ PHOTO M.R.N.

collectivités afin d'assurer la sécurité de tous dans les années à venir." Le conseiller a réassuré la présence et l'engagement du conseil départemental auprès des associations sur ces sujets, annonçant la visite prochaine de la présidente du Conseil départemental, Martine Vassal, pour juger des problèmes du bassin du Jarret mais aussi ceux

de la Linea.

La Linea inquiète toujours

L'Adrij qui a obtenu en 2007 l'agrément de l'environnement attribué par la préfecture défend aussi l'environnement et aborde le problème crucial de la construction prévue de la Linea, route à grande circulation sur plu-

sieurs voies. Aujourd'hui, les accès sont déjà amplement saturés avec une pollution remarquable. Le nombre de passages de véhicules tout au long de la journée dans le secteur de la Croix-Rouge et sur les routes de Plan-de-Cuques et d'Allauch entraîne des temps de trajet prolongés pour les automobilistes. M. de Beire a indiqué que plus de 25 000 chauffeurs de véhicules transitent par Allauch et Plan-de-Cuques sans y demeurer pour éviter d'autres trajets. Depuis des années le nombre croissant d'habitants de ces communes sans nouvelles infrastructures crée de forts ralentissements tout au long de la journée. La "bétonisation" des surfaces autrefois meubles entraînent les jours de pluie des masses d'eau au sol qui cherchent où se déverser. Le président Robert Guerra a fait remarquer que "la construction de la Linea va drainer davantage d'eau vers le Jarret ainsi qu'une pollution accrue, qui va finalement venir se déverser dans l'Huveaune".

M.R.N.

De l'Huveaune au Jarret

L'Huveaune coule sur plus de 50 km avant de se jeter à la mer. Elle est alimentée aussi par les eaux de ses affluents: Le Fauge (qui traverse Gémenos), Le Peyruis, la Vede, le Merlançon, et le Jarret. Le Bassin Versant représente le territoire drainé par l'Huveaune et ses affluents soit 520 km² et 27 communes. Tous les contemporains se souviennent des inondations meurtrières de l'Huveaune, qui survinrent après d'incessantes pluies dans la semaine du 15 janvier 1978. Des crues terribles s'étaient déjà déroulées en 1935 et 1960. C'est à la suite de la catastrophe de 1960 qu'a été créé le Syndicat intercommunal de l'Huveaune regroupant les communes de La Penne, Auriol, Aubagne, Roquevaire, Saint-Zacharie et Marseille, structure porteuse aujourd'hui de la démarche du Contrat de Rivière, outil de gestion intégrée à l'échelle du Bassin versant. Ce Contrat engage préfet, agence de l'eau, collectivités locales, syndicats intercommunaux et a pour objectifs la valorisation du milieu aquatique et la gestion équilibrée des ressources en eau.